

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi 1^{er} mai 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 1^{er} mai 2018 à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Léo Gauthier, Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2018-05-044

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2018-05-045

Adoption du procès-verbal du 3 avril 2018 et le suivi.

Il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 3 avril 2018, séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2018-05-046

Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et secondé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 348 618.74\$, dont 11 591.98\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2018-05-047

Adoption du règlement imposant un tarif de compensation pour des travaux dans un cours d'eau.

Sur proposition de Martin Tourigny, conseiller, appuyée par Léo Gauthier, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 2018-296 imposant un tarif de compensation pour des travaux dans un cours d'eau », est adopté le 1^{er} mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-05-048

Adoption du règlement sur les boues de fosses septiques.

Sur proposition de Patrick Mathis, conseiller, appuyée par Grégoire Bergeron, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 2018-297 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018. », est adopté le 1^{er} mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-05-049

Paiement sur la conformité des installations septiques.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose un remboursement de 50% des coûts sans excéder 3 000\$ pour la conformité des installations septiques au : 460 rue de Ste-Hélène au coût de 3 000.00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2018-05-050

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Le conseiller monsieur Léo Gauthier propose que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 17 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Samuel et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-05-051

Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports.

- Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année **2018**, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;
En conséquence, il est proposé par **monsieur Léo Gauthier**,
Appuyé par **madame Sandra Lampron** et résolu :
- Que la Municipalité de **Saint-Samuel** se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année **2018**;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité nomme **madame Suzie Constant, directrice générale** à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-05-052

Demande de commandite.

Monsieur Léo Gauthier propose une commandite de 50\$ et un article promotionnel de la municipalité aux Pirates de Ste-Eulalie, équipe de softball du Centre-du-Québec, Atome-moustique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-05-053

Regroupement des OMH.

ATTENDU QUE les Offices municipaux d'habitation de Daveluyville, de Fortierville, de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, de Saint-Pierre-les-Becquets, de Saint-Jacques-de-Parisville, de Manseau, de Sainte-Sophie-de-Lévrard, de Saint-Wenceslas, de Saint-Sylvère et de Sainte-Eulalie ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Daveluyville, de Fortierville, de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, de Saint-Pierre-les-Becquets, de Saint-Jacques-de-Parisville, de Manseau, de Sainte-Sophie-de-Lévrard, de Saint-Wenceslas, de Saint-Sylvère et de Sainte-Eulalie un projet d'entente de regroupement des dix (10) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : Madame Claudia Doucet

Appuyé par : Madame Sandra Lampron

Et résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil municipal de Saint-Samuel recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Daveluyville, de Fortierville, de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, de Saint-Pierre-les-Becquets, de Saint-Jacques-de-Parisville, de Manseau, de Sainte-Sophie-de-Lévrard, de Saint-Wenceslas, de Saint-Sylvère et de Sainte-Eulalie suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-05-054

Stabilisation de la berge nord – recommandation de paiement.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et secondé par monsieur Léo Gauthier d'accepter la recommandation de paiement des décomptes progressifs fournis par l'ingénieur. Pour le site 1 (135 426,78\$) et site 2 (145 926.40\$). Le montant total est de 281 353.18\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Voirie travaux 2018.

Le conseiller monsieur Léo Gauthier, responsable de la voirie, énumère les endroits prioritaires en voirie.

2018-05-055

Demande d'un prêt temporaire.

Le conseiller monsieur Léo Gauthier propose et secondé par monsieur Grégoire Bergeron de faire une demande de prêt temporaire au montant de 120 000\$, le montant sera remis au retour de la taxe d'accises. La directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire sont autorisés à signer tous les documents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-05-056

Demande de prêt de local – Éduco-pop.

Il est proposé par madame Claudia Doucet et appuyé par madame Sandra Lampron d'offrir à l'organisme Éduco-Pop des Bois-Francs le local de la bibliothèque au coût de 15\$/ cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions.

Aucune question

Affaires nouvelles.

Aucune affaire nouvelle

Responsabilité des conseillers.

Madame Lampron prépare une activité en septembre pour les citoyens au profit de la garderie, information à venir.

Monsieur Mathis sera présent à la remise de composte.

Madame Doucet a complété le comité MADA, rencontre à venir.

Monsieur Gauthier s'interroge sur le nombre d'heures semaine pour les employés de voirie.

Monsieur Tourigny remet le formulaire du prix jeunesse.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller madame Sandra Lampron propose la levée de la séance à 20 h 30. La séance est close.

« Je, Denis Lampron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Denis Lampron,
Maire**

**Denis Lampron,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**